

Jamais deux sans trois

Le poisson d'avril réunionnais reste coincé dans les filets du directeur des contenus du pôle outre-mer

C'est une tradition, chaque année le premier avril honore le célèbre poisson, et tous les médias de l'île n'échappent pas au cérémonial, une quasi bouffée d'air par ces temps anxieux.

La veille et le jour même, en conférence de rédaction, les rédacteurs en chef choisissent les équipes et le bienveillant débat sur le thème de la plaisanterie.

Céline Dion à La Réunion...

L'équipe est choisie...

Le tournage, le montage, le mixage aussi. Le reportage est prêt pour midi... Mais panique, à une heure de la diffusion, rétro-pédalage, le directeur des contenus du pôle Outre-mer de France Télévisions Laurent Corteel ne souhaite pas diffuser un quelconque badinage sur nos ondes... Aucun respect pour les salariés, aucun respect pour les interviewés (certains avaient fait une longue route) !

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement un sujet humoristique qui est censuré. C'est notre liberté éditoriale qui est remise en cause.

Dans un contexte où la confiance des salariés de Réunion La 1ère est fragilisée, refuser un contenu clairement identifié comme humoristique pose question :

Qui décide de ce qui peut être diffusé ?

Jusqu'où ira le contrôle éditorial ?

Quelle place pour la créativité et la proximité avec le public ?

Enfin, pourquoi une telle ingérence ? Le DCI a laissé faire. En ne soutenant pas les équipes locales, il démontre — une fois de plus — une forme d'impuissance, voire d'incompétence, dans la gestion éditoriale et la protection de notre travail.

Quand une direction de l'Info tricéphale décide de noyer le poisson... d'avril

Pour la CGT, comment s'y retrouver avec une direction de l'information tricéphale ? Une directrice régionale qui s'immisce un peu trop souvent dans les affaires des RC en imposant des invités ou des sujets, un directeur du numérique qui avec sa carte de presse co-gère, avec le DCI, la stratégie éditoriale de l'info sur le web parce que les RC ne sont pas présents sur la stratégie web/réseaux sociaux et maintenant un patron des contenus du pôle Outre-mer qui s'arroge le droit d'intervenir directement sur le choix d'une rédaction...

La CGT n'est pas *caponne* et refuse :

Une information verrouillée depuis Paris
Le mépris des réalités locales
La mise sous tutelle des équipes

La CGT exige :

- Le respect de l'indépendance rédactionnelle
- Des règles claires, transparentes et équitables

À retenir :

Même un poisson d'avril a le droit d'exister.

Une blague bâillonnée qui en dit long sur le climat social actuel.

Une blague interdite chez nous mais autorisée à Mayotte 1ère ou en Polynésie 1ère.

Aujourd'hui, ce n'est pas une blague : c'est un avertissement. Restons vigilants !

Saint-Denis, le 2 avril 2026